



SARL 2A CE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10.000 Euros
Siège social : 2 Chemin du Passeur – 49130 STE GEMMES SUR LOIRE
R.C.S. ANGERS 753.484.450

***RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 2A CE SERVICES
EN SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEE***

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

A l'Associée,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce et d'autre part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du même code, par décision de l'associée unique en date du 29 janvier 2026, nous avons établi le présent rapport afin de :

- Vous faire connaître notre appréciation sur les valeurs des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
- De vous présenter notre analyse sur la situation de la société en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social,
- A analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

MISSION SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

. Activité et rentabilité

Les comptes annuels au 31 décembre 2025, établi par la Société, portant sur une période de 12 mois fait apparaître un chiffre d'affaires de 3.624.578,31 euros. Celui mentionné sur les comptes annuels 2023, portant sur une période de 12 mois, est de 2.638.824,66 euros, soit une augmentation de 37,36%.

La marge brute totale est passée de 42,98% en 2023 à 39,46% en 2024, soit une baisse de 3,52 points. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de chiffre d'affaires, elle augmente de 296.111,64 euros et passe en volume de 1.134.099,75 euros à 1.430.211,39 euros en 2024.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 de 124.419,86 euros représente 3,43% du chiffre d'affaires, en augmentation de 186.872,27 euros par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale et charges liées, représente pour l'exercice 2024, 3,48% du chiffre d'affaires, contre 4,55% pour l'exercice 2023, soit une diminution de 1,07 points.

Le résultat de l'exercice, avant impôt sur les sociétés, ressort au 31 décembre 2024, positif de 111.929,01 euros.

. Equilibre financier

Les capitaux propres s'établissent au 31 décembre 2024 à 160.513,26 euros, en augmentation de 111.929,01 euros par rapport aux capitaux propres (résultat de l'exercice précédent compris) et représentent 15,22% du total du bilan (3,97% pour l'exercice précédent).

La trésorerie nette s'établit à 155.979,10 euros au 31 décembre 2024.

Le montant du besoin en fonds de roulement se situe à 60.685 euros, avec un montant de créances clients de 481.446,52 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Ramonville Saint-Agne, 25 mars 2026

Le Commissaire à la transformation

Philippe CARRIEU

